

**FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION DES VOSGES**

PROMOTION INTERNE

**LISTE D'APTITUDE DONNANT ACCES AU CADRE D'EMPLOIS
DES TECHNICIENS TERRITORIAUX**

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Département des VOSGES,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 2010-329 du 22 Mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la FPT, article 9,

Vu le décret n° 2010-1357 du 9 Novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux, articles 7 et 11,

Vu l'arrêté en date du 31 janvier 2022 portant révision des lignes directrices de gestion concernant la promotion interne des agents des collectivités et établissements affiliés auprès du Centre de Gestion des Vosges,

Vu les 15 recrutements intervenus au sein des collectivités affiliées au centre de gestion, dans le cadre d'emplois des techniciens territoriaux, soit 7 postes ouverts,

Vu l'arrêté n°2024-G-4 du 27 juin 2024 portant liste d'aptitude donnant accès au cadre d'emplois des techniciens territoriaux

Considérant, compte tenu de ce qui précède, que les 4 postes ouverts dans le cadre d'emplois des techniciens territoriaux, sont répartis ainsi qu'il suit :

- 1 poste de technicien territorial Principal 2ème classe
- 3 postes de techniciens territoriaux

Considérant que les listes d'aptitude sont établies par le Président du Centre de Gestion,

ARRETE

Article 1er : La liste d'aptitude donnant accès au cadre d'emplois des techniciens territoriaux par voie de promotion interne est établie comme suit :

Grade de technicien principal 2ème classe :

M.DIDIER David	Agent de maîtrise principal	Commune de SAINT DIE DES VOSGES
-----------------------	-----------------------------	---------------------------------

Grade de technicien :

M. CREUSOT Bernard	Agent de maîtrise principal	Mairie de ARCHES
Mme FONTAINE Laure	Agent de maîtrise	Mairie de SAINT DIE DES VOSGES
Mr HENZLER Cyril	<i>Agent de maîtrise principal</i>	Mairie de LE THOLY <i>Année 2023</i>
M.KEISER Loïc	Agent de maîtrise principal	COMMUNAUTE DE COMMUNES BRUYERES-VALLONS DES VOSGES
M.LETOUZE Williams	Agent de maîtrise principal	Mairie de SAINT DIE DES VOSGES
M.MAGNIER Yannick	Agent de maîtrise principal	Mairie de MIRECOURT
M.STOLL Laurent	Agent de maîtrise principal	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAINT DIE DES VOSGES

Article 2 : Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté n° 2024-G-4 du 27 juin 2024

Article 3 : La durée de validité est de deux ans et peut être renouvelée une troisième et une quatrième année.

Article 4 : Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et sera transmis à Madame la Préfète des Vosges.

Fait à Epinal, le 04 Juillet 2024

Le Président,

Michel BALLAND
Maire honoraire de Girmont